



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Le Point

Retraite

2 septembre 2017
N° 27-2017

Section Professionnelle des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

Que dire de la réforme Macron sur la hausse de la CSG

Mesure phare d'Emmanuel Macron en faveur du pouvoir d'achat des actifs, la hausse de la CSG et la baisse des cotisations sont censées s'équilibrer. Le gain du pouvoir d'achat pour les actifs serait ainsi contrebalancé par une ponction sur les retraités et les revenus du capital. L'idée étant de faire peser le financement de la protection sociale sur une assiette plus large que celle des salaires.

La CSG va donc augmenter uniformément de 1,7 point, sauf sur les indemnités chômage et sur les retraités modestes bénéficiant d'un taux réduit de CSG. A noter que les retraités disposant d'un revenu annuel fiscal inférieur à 20 000€ par part bénéficieront en plus de l'exonération totale de leur taxe d'habitation.

Cette mesure rapporterait près de 22 milliards d'euros à l'état et permettrait de financer la suppression de cotisations salariales représentant 3,15 % du salaire brut, (2,40 % pour l'assurance chômage et 0,75 % pour l'assurance maladie) qui avoisinerait 17 milliards d'euros. Il resterait donc près de 5 milliards à répartir entre les fonctionnaires et les indépendants. Le gain net de pouvoir d'achat pour les salariés du privé, affiliés au régime général, serait de 1,4 %.

Les perdants de cette nouvelle mesure seront donc les quelque 8 millions de retraités qui paient actuellement la CSG à taux plein (6,6 %) et les bénéficiaires de revenus du capital, dont une large majorité ne bénéficieront pas de l'exonération de leur taxe d'habitation.

Le calendrier n'a pas encore été arrêté, mais il faut s'attendre à une bascule au 1er janvier 2018, suite au vote des lois de finances à l'automne.

Que dire de cette réforme ?

Sur le principe que les retraités soient solidaires des actifs ont peu l'entendre, au vu le contexte économique actuel. Cela dit cette réforme ne doit cependant pas masquer ses effets pervers.

Rappelons tout d'abord que les retraites sont gelées depuis plus de 5 ans et que les retraités représentent la catégorie la plus impactée par la réforme des régimes complémentaires, (Cf. l'article sur le sujet dans « Le Point Retraite n° 23 »). Que bon nombre de retraités soutiennent financièrement leur famille.

Alors n'est il pas légitime de s'interroger sur le caractère sociale de cette réforme lorsque l'on constate que des retraités, par la ponction supplémentaire qu'ils vont subir, vont permettre à des catégories de salariés privilégiés, (ceux disposant d'au moins 50 000€ de revenu annuel fiscal), d'augmenter leur pouvoir d'achat de 700€ par an, alors que ces mêmes retraités, à revenu égal, le verront baisser de 850 €.

C'est vrai, il faut toujours des gagnants et des perdants comme on dit, mais où est la justice sociale dans cette mesure ? Ne serait pas plus juste d'envisager la suppression de la taxe d'habitation pour tous ?

Serge CARFANTAN
Secrétaire de la Commission
Permanente des retraités

SOMMAIRE

Page 1 :

Que dire de la réforme Macron sur la hausse de la CSG

Pages 2 et 3 :

Quoi de neuf
Docteur Philippe ?

Tout savoir sur le système de retraites en comptes notionnels

Page 4 :

Fin 2015, la pension moyenne est de 1 376€ bruts mensuels

Page 5 :

Baisse attendue du niveau de vie des retraités

Chiffres clés 2016 de l'Assurance retraite en ligne

Page 6 :

Cumul emploi retraite : les règles précisées

Le simulateur retraite M@rel

Les droits sociaux en un clic

Page 7 :

La dette publique dépasse les 2 147 milliards d'€

Page 8 :

Agenda
Vie des régions

Page 9 :

Contacts

Quoi de neuf Docteur Philippe ? - Quels moyens choisirez vous pour atteindre l'équilibre financier ?

Alerte sur les retraites ! Pour la première fois depuis sa création en 2014, le Comité de Suivi des Retraites (CSR), chargé de prévenir le gouvernement en cas de dérive financière, tire la sonnette d'alarme !

Le CSR présidé par Yannick Moreau* recommande de prendre les mesures nécessaires afin de ramener le système sur une trajectoire d'équilibre. Une véritable injonction du C.O.R. (comité d'orientation des retraites), émise en juin 2017 ! L'équilibre des régimes de retraite ne serait pas atteint en 2025, mais au mieux en 2040 !

La réforme systémique des retraites promise par le Président de la République et annoncée pour début 2018 pourrait être l'occasion d'agir. Et ce même si E Macron avait indiqué, durant la campagne, que les retraites n'étaient plus un problème financier.

A court terme, une mesure telle qu'une sous-indexation des pensions permettrait des économies assez rapides estime le CSR. Mais elle poserait des difficultés d'acceptation sociale au moment où le gouvernement augmente la CSG, amputant ainsi le pouvoir d'achat de la majorité des retraités.

A long terme, l'impact de l'allongement de l'espérance de vie aujourd'hui, elle est, à 60 ans, de 23,2 ans pour les hommes et de 27,6 ans pour les femmes et continue d'augmenter, pourrait justifier des mesures visant à rétablir l'équité entre générations au regard de la durée de la retraite relative à la durée de vie totale, poursuit le comité.

En clair, il pourrait être nécessaire de repousser l'âge légal de départ à fixé à 62 ans.

Emploi des seniors : De nombreuses autres mesures de correction sont possibles. Mais certaines ne sont pas aussi efficaces qu'on l'imagine, met en garde le CSR, citant la suppression des catégories actives de la fonction publique, (policiers, pompiers, douaniers), qui peuvent partir en retraite 5 ans plus tôt.

En revanche, pour certaines catégories d'affiliés, il existe des avantages particuliers dont le maintien n'est pas nécessairement justifié.

Autre piste: favoriser l'emploi des seniors, qui augmenterait la croissance du PIB et générerait des ressources supplémentaires pour les régimes de retraite. Des recommandations qui pèseront au moment du vote du projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Le Premier Ministre a dit qu'il engagera la rénovation du régime de retraites pour le rendre plus juste et plus transparent, tout en préservant les équilibres financiers.

**Yannick Moreau, Conseillère d'Etat, Ancienne Présidente de la Commission pour l'avenir des retraites, Présidente du Comité de suivi des retraites,*

Sources : Rapport du CSR juin 2017-07-19, Rapport du COR Challenges.fr Article de Marie-Cécile Renault (Le Figaro 14/07/2017),

Tout savoir sur le système de retraites en comptes notionnels

Nous créerons un système universel de retraites où un Euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé E. Macron. C'est un big-bang qui se prépare pour fin 2018.

La réforme des retraites, dont les orientations seront présentées au Parlement au premier trimestre 2018, va nous sortir d'une logique corporatiste. « On a aujourd'hui 37 régimes de retraite, à terme il faudra passer à un régime unique beaucoup plus fort et stable », a rappelé E. Macron dans une interview au journal Ouest France.

Le Président de la République entend rompre avec les réformes paramétriques des dernières années qui ont conduit à repousser l'âge de départ (62 ans) ou à allonger la

Infos sociales



Retrouvez
tous nos
articles sur
notre site :

www.snfocos.org

durée de cotisation (172 trimestres pour la génération 1973).

Le Chef de l'Etat dit vouloir instaurer un système universel plus équitable où un Euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé.

Si beaucoup d'interrogations demeurent, une chose est sûre : le système restera par répartition, c'est à dire que les cotisations des actifs ne seront pas investies en placements financiers comme en capitalisation mais continueront à payer les pensions des retraités.

En toute logique, le système sera unifié mais les régimes pourront conserver leurs spécificités et les taux de cotisations rester différents. L'âge de départ légal à la retraite restera fixé à 62 ans, mais ceux qui le voudront pourront travailler plus longtemps pour améliorer leur pension.

Infos sociales

E. Macron veut toutefois rompre avec le calcul actuel par annuité des retraites et passer à un système par points, plus précisément en « comptes notionnels ». Dans le système de retraite actuel, la durée d'assurance est un paramètre central et l'objectif est d'assurer un revenu de remplacement.

Dans les régimes en points, qui vont se cumuler durant sa carrière et dont la contrepartie monétaire n'est connue qu'à la date de liquidation, en fonction de la valeur du point à cette date, le système est donc plus contributif que le système par annuité : chaque assuré reçoit à la retraite la contrepartie de ses cotisations.

Période de transition avec les comptes notionnels, le système va plus loin : chaque assuré dispose d'un capital virtuel correspondant à la somme des cotisations. Lors de son départ en retraite, un coefficient est appliqué pour le convertir en pension en tenant compte de l'espérance de vie de la génération à laquelle il appartient.

En clair, si le capital vaut 200000 Euros et que l'assuré à 20 ans à vivre selon les tables de mortalité de sa génération, il touchera 10 000 Euros par an.



**On ne peut s'empêcher
de vieillir, mais
on n'est pas obligé
de vivre en vieux.**

Résultat, le taux de remplacement sera différent entre les générations, ce qui fait dire que ce système rompt la solidarité entre les générations.

Ce système a notamment été mis en place en Suède après une longue période de transition, amorcée dès le début des années 1990 en prévision des déséquilibres financiers prévus 20 ans plus tard.

Mais le passage d'un système en annuité à un régime par points ou en comptes notionnels n'est pas qu'une question technique. C'est un choix politique et d'objectifs que l'on souhaite atteindre en priorité (pérennité financière, équité entre les générations et degré de redistribution).

Le débat ne fait donc que commencer !

Quel pilote pour la réforme ?

Un délégué interministériel devrait prochainement être nommé pour piloter la réforme des retraites, annoncée pour 2018.

Plusieurs personnalités comme Yannick Moreau (CSR) ou Bertrand Fragonard (Haut conseil de la famille) se limiteront à un rôle de conseil.

Le nom de Selma Mahfouz (France Stratégie puis Dares) circule.

Elle est adepte des « comptes notionnels ». !!

Sources :

Rapport du CSR juin 2017 Rapport du COR Article de Marie-Cécile Renault (Le Figaro 14/07/2017) Journal Ouest France

Fin 2015, la pension moyenne est de 1 376 € bruts mensuels tous régimes confondus

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) vient de publier, dans sa collection Panoramas, «Les retraités et les retraites - édition 2017».

Composé d'une vue d'ensemble et de 34 fiches, cet ouvrage rassemble les résultats des enquêtes statistiques annuelles de la DREES et mobilise également les résultats obtenus à partir de l'échantillon inter régimes de retraités (EIR) de 2012, l'échantillon inter régimes de cotisants (EIC) de 2013, le Baromètre de la DREES, l'enquête sur les motivations de départ à la retraite, l'enquête ACEMO-PIPA de la DARES, les comptes de la protection sociale, l'enquête Emploi de l'INSEE et l'annuaire du GIP Union retraite.

Toutes les données disponibles jusqu'en 2015 pour les principaux régimes de retraite obligatoires et facultatifs, ainsi que d'invalidité y sont rassemblées : effectifs, niveaux de pensions, écarts entre les femmes et les hommes, circonstances et motivations de fin de carrière et de départ à la retraite...

Cet ouvrage décrit et analyse l'évolution des retraites sous le double effet des réformes intervenues jusqu'en 2015 et de la démographie. Premier poste de dépenses de la protection sociale, les pensions de vieillesse et de survie s'élèvent à plus de 300 milliards d'euros en 2015, soit un septième du PIB et près d'un quart des dépenses publiques. Fin 2015, la France compte 16 millions de retraités dont 1,1 million vivent à l'étranger. Cet effectif est en hausse de 152 000 personnes par rapport à l'année précédente.

Les nouveaux retraités sont moins nombreux qu'en 2014 (+199 000) du fait de la réforme de 2010 instaurant le report progressif de l'âge minimal de départ à la retraite de 60 à 62 ans. 550 000 retraités perçoivent une des allocations du minimum vieillesse en complément d'une faible pension ou en l'absence de pension. La pension moyenne s'établit à 1 376 euros bruts mensuels, tous régimes confondus (salariés du privé, artisans, indépendants, agriculteurs, etc.).

La pension moyenne corrigée de la revalorisation annuelle (0,1 % en octobre 2015) s'accroît de 0,5 % pour les hommes et de 1,1 % pour les femmes. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet dit « de noria » : les nouveaux retraités, disposant de carrières plus favorables, perçoivent le plus souvent des montants de pension supérieurs à ceux des anciens retraités.

L'écart de pension entre les femmes et les hommes diminue au fil du temps. La pension de droit direct des femmes est inférieure de 39,2 % en moyenne à celle des hommes en 2015, alors que cet écart était de 45,8 % en 2004.

En ajoutant les droits dérivés (pensions de réversion), l'écart se réduit à 25,1 %. Les taux d'activité des femmes, et donc la constitution d'un droit propre à la retraite, n'ont cessé de progresser depuis l'après-guerre. Ces dernières sont également de plus en plus qualifiées, ce qui favorise un rapprochement progressif de leurs rémunérations avec celles des hommes.

En 2015, l'âge moyen de départ à la retraite est de 61,6 ans, un chiffre en augmentation continue depuis 2010 (+1,1 an). Cet âge moyen correspond à l'âge conjoncturel de départ, un indicateur nouvellement calculé qui neutralise les biais liés à l'effet de structure de la population.

Entre les générations 1950 et 1954, la proportion de **personnes retraitées à 60 ans** a baissé de 36 points (de 64 % à 28 %). En 2015, 3,5 % des retraités, soit 480 000 personnes, ont cumulé leur retraite avec une activité.

La retraite supplémentaire facultative représentait moins de 2 % de l'ensemble des prestations retraites versées en France.

L'édition 2017 "Les retraités et les retraites".

<http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/les-retraites-et-lesretraites-edition-2017>



Infos sociales

Baisse attendue du niveau de vie des retraités

Le niveau de vie des retraités, aujourd'hui légèrement supérieur à l'ensemble de la population, pourrait devenir inférieur au reste des Français vers 2035.

C'est une tendance qui marque la fin d'un cycle. Le niveau de vie "relatif" des retraités, c'est-à-dire comparé à celui du reste de la population, qui a beaucoup augmenté dans les années 1970-1990 avant de stagner, pourrait diminuer pour la première fois vers 2020, selon le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) approuvé mardi.

Dans le détail, le niveau de vie des retraités représentait 106,1% de celui de l'ensemble de la population en 2014. Ce ratio devrait atteindre un pic vers 2018, avant de décroître progressivement. Aux alentours de 2035, le niveau de vie des retraités pourrait même devenir inférieur à celui des actifs. D'ici 2060, ce ratio se situerait entre 81 et 95%.

Cela ne signifie pas pour autant que le niveau de vie des retraités va baisser pendant cette période : il devrait au contraire continuer à augmenter, mais moins vite que celui des revenus d'activité.

Le décrochage de la pension moyenne par rapport au revenu d'activité moyen, ne veut pas dire que les retraités de demain seront moins riches qu'aujourd'hui", a expliqué lors d'une conférence de presse, le président du COR Pierre-Louis Bras. "En 2070, selon les différents scénarii (de croissance) la pension nette moyenne serait supérieure de 42% à 67%" par rapport à aujourd'hui, explique-t-il.

Selon les dernières prévisions du COR, divulguées lundi, le système de retraite, tous régimes confondus, ne devrait finalement pas retrouver l'équilibre financier avant le début des années 2040. Le "solde financier du système de retraite" (régimes de base et complémentaires, Fonds de solidarité vieillesse inclus) devrait s'établir à -0,4% du PIB à l'horizon 2021. Une mauvaise surprise comparée aux prévisions publiées en 2016 - qui tablaient sur un déficit deux fois moindre (-0,2% du PIB) à l'horizon 2020. "Il n'y a pas de tremblement de terre depuis les dernières prévisions", a tempéré M. Bras.

Le COR a ajusté ses prévisions avec les nouvelles données démographiques de l'Insee qui table sur un abaissement du solde migratoire annuel et l'allongement de l'espérance de vie des hommes.

Selon l'Insee, le solde devrait s'établir à +70.000 personnes par an contre +100.000 envisagé dans ses dernières projections datant de 2011. Cette dégradation est également imputable à la révision à la baisse des hypothèses de croissance du PIB (passées pour 2020 de 1,9% l'année dernière à 1,7%). (Source : revue capital).

Chiffres clés 2016 de l'Assurance retraite en ligne

Au 31 décembre 2016, l'Assurance retraite a versé une pension personnelle ou de réversion à un peu plus de 14 millions de retraités : 43 % d'entre eux ont cotisé à plusieurs régimes de retraite durant leur carrière professionnelle. L'âge moyen du retraité du régime général a légèrement augmenté : il est de 73,9 ans contre 73,8 ans en 2015. Le montant de base mensuel moyen servi pour une carrière complète au régime général est de 1041 € contre 1037 € en 2015.

Les chiffres clés 2016 montrent que le nombre d'attributions de retraites personnelles a diminué de 6,6 % par rapport à 2015 essentiellement en raison du recul de l'âge légal à 62 ans. Le nombre de départs en retraite anticipée « longue carrière » a également diminué passant de 171 557 en 2015 à 167 659 en 2016. Plus de 97 % de ces nouveaux retraités ont un âge compris entre 60 ans et l'âge légal.

Enfin le nombre de retraite progressive est en hausse avec 8 895 attributions au cours de l'année 2016 contre 3 871 au cours de l'année 2015.

Parmi l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre 2016, 11 561 sont en retraite progressive contre 5 208 au 31 décembre 2015. Les principaux chiffres du régime général au 31 décembre 2016.

(Source : Annuaire Sécu).



Bon savoir

Cumul emploi retraite : les règles du cumul plafonné sont précisées

Dans le dispositif actuel, le service de la retraite est suspendu en cas de dépassement du plafond de ressources autorisé (dernier salaire d'activité ou 1,6 Smic).

À compter du 1er avril 2017, dans cette situation, le montant de la pension (ou des pensions) versé sera seulement écrêté. Les retraités du régime général de sécurité sociale, du régime des salariés agricoles et des régimes spéciaux (fonction publique, ouvriers de l'État, SNCF, Banque de France, régime des mines, etc.) peuvent entièrement cumuler leur pension de retraite et les revenus d'une activité rémunérée s'ils bénéficient d'une retraite à taux plein.

À défaut, le montant cumulé de la pension de retraite et des revenus d'activité ne doit pas dépasser le montant du dernier salaire d'activité perçu avant le départ en retraite ou 160 % du Smic. Sinon la pension subit un écrêtement et peut même, dans certains cas, être suspendue.

Le mécanisme d'écrêtement du montant de la pension est précisé par le décret. Lorsque le montant cumulé de la pension de retraite et des revenus d'activité dépasse le plafond autorisé, le montant de la pension est écrêté du montant du dépassement. Si toutefois le montant du dépassement est supérieur au montant de la pension, le versement de la pension est alors suspendu.

(Décret n° 2017-416 du 27 mars 2017 relatif au plafonnement du cumul d'une activité rémunérée et d'une pension de retraite). (Source : Annuaire Sécu).

Bon savoir

Testez M@rel, le simulateur retraite

Estimez le montant de votre future retraite en fonction de différents âges de départ : voilà l'une des promesses du simulateur retraite, dénommé M@rel par le GIP Union retraite et construit par l'Agirc-Arrco.

Ce simulateur devient le simulateur de référence de la retraite, utilisant les données connues de vos régimes de retraite de base et complémentaires. En ce qui concerne les fonctionnaires, le nouveau simulateur a intégré la dernière législation en vigueur. Véritable outil d'aide à la décision, le service offre la possibilité à tout moment de mesurer l'impact de ses choix personnels ou professionnels sur sa retraite en simulant différents scénarios !

Par exemple : passer d'un temps plein à un temps partiel, d'un statut de salarié à travailleur indépendant, prendre un congé sabbatique, etc...

Accédez au simulateur « retraite », via espace-personnel.agirc-arrco.fr

Les droits sociaux en un clic avec mesdroitssociaux.gouv.fr

Mesdroitssociaux.gouv.fr est un nouveau portail sécurisé, dédié à tous les assurés sociaux : salariés, indépendants, retraités. Il vous permet, entre autres, de consulter l'ensemble des prestations sociales que vous recevez et de connaître celles dont vous pouvez bénéficier.

Tous les domaines de la protection sociale sont représentés : santé, famille, logement, solidarité, retraite et emploi. En cliquant sur le domaine de votre choix, vous accédez à des informations personnalisées en fonction de votre situation (nature de vos droits, actualités vous concernant, interlocuteurs, démarches pouvant être engagées). Un lien vers le site de l'organisme dont vous dépendez vous permet d'en savoir plus.

Le portail met également à votre disposition un simulateur pour identifier les prestations auxquelles vous pourriez prétendre. Cette simulation est rapide, un grand nombre de champs étant déjà pré-remplis. Si le résultat conduit à identifier des droits potentiels, vous êtes immédiatement redirigé vers le site de l'organisme compétent pour y effectuer une demande en ligne. Vous pouvez également imprimer une synthèse des résultats afin d'engager des démarches ultérieurement.

Mesdroitssociaux.gouv.fr évolue progressivement. Il offrira bientôt davantage de services et d'informations personnalisées.

Pour en découvrir toutes les fonctionnalités, rendez-vous sur :

www.mesdroitssociaux.gouv.fr.



La dette publique dépasse les 2 147 milliards d'euros fin 2016 dont 225 milliards pour les administrations de sécurité sociale

La dette publique de la France au sens de Maastricht a légèrement reculé au quatrième trimestre 2016, pour s'établir à 2 147,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016, un chiffre en baisse de 13,7 Md€ par rapport au trimestre précédent, annonce l'INSEE.

La seule dette de l'Etat décroît de 12,3 Md€ sur le trimestre pour s'élever à 1 709,9 milliards, précise l'Institut.

Cette baisse provient pour l'essentiel de la dette négociable à court terme et à long terme. Outre la dette de l'Etat, la dette publique au sens de Maastricht inclut celles des administrations de sécurité sociale (225 milliards fin décembre 2016), des administrations publiques locales (199,6 milliards) et des organismes divers d'administration centrale (12,7 milliards).

Les dettes de chacun de ces sous-secteurs diminuent sauf celui des administrations publiques locales (Apul). Au quatrième trimestre 2016, la contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) à la dette est en recul (- 3,5 Md€), surtout du fait de la Cades (- 2,9 Md€), de l'Acoss (-1,8 Md€) et dans une moindre mesure de la CANSSM (- 0,5 Md€).

Au contraire, l'Unedic emprunte (+1,1 Md€), de même que la CNAF (+0,4 Md€) et les hôpitaux (+0,4 Md€).

Sur l'année 2016, la dette de Maastricht s'accroît de 49,2 Md€, après + 60,2 Md€ en 2015. Elle atteint 96,0 % du PIB fin 2016, après 95,6 % fin 2015, soit +0,4 point.

Bon savoir

La hausse de la dette publique nette est du même ordre : elle s'établit à 87,5 % du PIB, après 86,9 % en 2015.

La contribution de l'État à la dette publique s'accroît de 48,6 Md€. Celle des administrations de sécurité sociale à la dette publique augmente de 4,6 Md€ et passe de 220,4 à 225 Md€ fin 2016. (Source : Annuaire Sécu).

Agenda

Prochaine réunion du bureau de la commission des retraités le 16 novembre 2017 à la Michodière.

Vous pouvez retrouver tous les comptes rendus des réunions de la commission permanente des retraités sur le site du SNFOCOS.

Exprimez-vous !

Le « Point retraite » est un support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

N'hésitez-pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités.

La rubrique « vie des régions » vous est réservée. Faites remonter au secrétaire de la commission permanente des retraités vos informations (réunions, colloques, activités diverses et variées), afin d'en informer le plus grand nombre.

Pensez à nous indiquer vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques, pour ne pas être coupé de l'information.

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional, au Secrétaire de syndicat départemental ou aux membres du Bureau de la commission permanente des retraités de votre région. Plus nous serons nombreux et plus nous pourrons nous faire entendre et faire valoir nos droits.

Contacts

Région Parisienne

Annie Szufa
06 81 22 57 38
annie.szufa@orange.fr

Marie Thérèse Houist
06 83 47 14 87
mthouist@orange.fr

Région Centre

Claude Dufour
06 74 29 42 49
ruofud2@wanadoo.fr

Jean Paul Peleyras
06 61 59 01 93
jean-paul.peleyras@orange.fr

Région Pays
de la Loire

Serge Carfantan
07 54 82 59 42
carfantan.serge@numericable.fr

Région PACA

Albert Mazzela
06 09 53 10 42
albert.mazzela@orange.fr

Joseph Genovese
06 17 40 16 39
joanag06@aol.com

Paulello Alain
06 28 06 02 47
paulello.alain@free.fr

Région Midi
Pyrénées

Véronique Malnou Baldy
06 70 00 51 60
veronique@baldy4048.fr

Région
Poitou Charentes

Forget Jacques
06 99 16 94 61
jacques.forget@9online.fr

Région Aquitaine

Marie Paule Balzan Devulder
06 87 44 02 36
mpdevulder@yahoo.fr